

## COMMANDE PUBLIQUE

A.D.M.I.S. SERVICES Domaine de la Métairie Dubraud 33920 Saint Christophe de Blaye

Votre interlocutrice : Marie-Laure de FRESLON

0 04 72 61 71 60

04 72 61 28 78

Vos réf. : vos courriers des 7 mai et 20 septembre 2012 Nos réf. : DCPDCP/MLdF/MR

Charte ADMIS service

Lyon, le

1 8 OCT. 2012

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention sur des pratiques qui consistent, pour certains pouvoirs adjudicateurs, à exiger des entreprises qu'elles détiennent la certification APSAD, certification de caractère totalement privé, lorsqu'elles répondent à des appels d'offres relatifs à la pose et à la maintenance des extincteurs.

Je vous informe que le Département du Rhône n'a pas exigé cette certification dans un passé récent, et n'a pas l'intention de le faire lors de ses prochaines consultations. Si toutefois la position de mes services évoluait sur ce point et que cette certification était demandée, son équivalent, à savoir l'adhésion à la charte ADMIS serait admise.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes courtoises salutations.

Pour le président et par délégation

Pierre GOFFINET Directeur général